

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	15 + 2	17
Total des voix : 20		

**Etaient présents :**

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELOQUIN : Bauduen.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Georges BOTELLA.

Date de convocation
28/08/2025

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

**Ont donné pouvoir :**

Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) [1 voix] à Michèle BIZOT-GASTALDI et Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de haute Provence) [2 voix] à Christophe BIANCHI

**Tarifs pour Label' fête du Parc le 5 octobre 2025**

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;*

*Vu le budget principal du Parc naturel régional du Verdon ;*

*Vu la délibération du comité syndical en date du 27 mars 2025 portant création d'une régie de recettes temporaire pour l'organisation de Label' fête*

*Vu la délibération du Bureau en date du 17 juillet 2025 approuvant des tarifs de vente des boissons, repas et tickets de tombola à l'occasion de Label' fête du Parc qui se déroulera le dimanche 5 octobre 2025*

Le Président propose de modifier les tarifs de vente de la bière initialement prévue à la vente en pression mais qui sera au final vendue à la bouteille

	Description / provenance / fournisseur	Quantité	Prix
<b>Repas</b>	Agneau du Verdon, pommes de terre à la braise et tomate Provence, pain, fromage de chèvre et raisin	1 adulte	20 €
		1 enfant	10 €
<b>Bière</b>	Marquée « Valeurs Parc »	33 cl	4 €
<b>Vin</b>	Rouge et Blanc Marqué « Valeurs Parc »	15 cl	2 €
<b>Jus de pomme</b>	Producteur local	20 cl	2 €
<b>Café</b>	Biocoop de Salernes	10 cl	
<b>Thé</b>	Biocoop de Salernes	20 cl	1 €
<b>Sirop</b>	De plantes aromatiques	20 cl	
<b>Lots Tombola</b>	Dons des communes	1 ticket	2 €
		3 tickets	5 €

Les prix s'entendent net de TVA et seront valables uniquement pour l'évènement de Label'Fête.

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

